



**Catalogue SFL pour les stades des catégories „A“ et „A-plus“  
pour le déroulement de matches de Super League (SL)  
et des compétitions interclubs de l'UEFA**

<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>											
<p><b>1. Intérieur du stade / terrains de jeu</b></p> <p><b>1.1 Dimensions:</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">dimensions minimales du terrain de jeu</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">100 x 64 m</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">X</td> <td rowspan="2" style="width: 10%; vertical-align: top;">Exigence Exigence <sup>1)</sup></td> </tr> <tr> <td>dimensions standard du terrain de jeu</td> <td style="text-align: right;">105 x 68 m</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> </table> <p><sup>1)</sup> Valable pour de nouveaux stades</p> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Dimensions du terrain de jeu</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">105 x 68 m</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">X</td> <td style="width: 10%; vertical-align: top;">Exigence</td> </tr> </table>	dimensions minimales du terrain de jeu	100 x 64 m	X	Exigence Exigence <sup>1)</sup>	dimensions standard du terrain de jeu	105 x 68 m	X	Dimensions du terrain de jeu	105 x 68 m	X	Exigence		
dimensions minimales du terrain de jeu	100 x 64 m	X	Exigence Exigence <sup>1)</sup>										
dimensions standard du terrain de jeu	105 x 68 m	X											
Dimensions du terrain de jeu	105 x 68 m	X	Exigence										
<p><b>1.2 Buts</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Selon les directives ASF</td> <td style="width: 20%; text-align: right;">7.32 x 2.44 m</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">X</td> <td style="width: 10%; vertical-align: top;">Exigence</td> </tr> </table>	Selon les directives ASF	7.32 x 2.44 m	X	Exigence									
Selon les directives ASF	7.32 x 2.44 m	X	Exigence										
<p><b>1.3 Revêtements</b></p> <p><b>gazon naturel</b>    dense et résistant</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p><b>gazon artificiel</b>    Qualité **, selon concept FIFA</p> <p>Pour les deux types de revêtements, il faut</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; text-align: center;">système de drainage efficace</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">X</td> <td rowspan="3" style="width: 10%; vertical-align: top;">Exigence Exigence Recommandation <sup>1)</sup></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">système d'irrigation,</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">chauffage du sol</td> <td style="text-align: center;">X</td> </tr> </table> <p><sup>1)</sup> Dans le cas du gazon artificiel, la qualité ** avec certificat de la FIFA nécessite, selon les conditions climatiques, un chauffage du sol.</p> <p>Pour des matches de Super League, la preuve du maintien des qualités fonctionnelles exigées d'un gazon artificiel doivent être apportées tous les deux ans par l'intermédiaire d'un test effectué par un laboratoire accrédité par la FIFA.</p> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%;">Pour la participation aux compétitions de l'UEFA et de la FIFA le test doit être effectué tous les ans.</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">X</td> <td style="width: 10%; vertical-align: top;">Exigence</td> </tr> </table>	système de drainage efficace	X	Exigence Exigence Recommandation <sup>1)</sup>	système d'irrigation,	X	chauffage du sol	X	Pour la participation aux compétitions de l'UEFA et de la FIFA le test doit être effectué tous les ans.	X	Exigence			
système de drainage efficace	X	Exigence Exigence Recommandation <sup>1)</sup>											
système d'irrigation,	X												
chauffage du sol	X												
Pour la participation aux compétitions de l'UEFA et de la FIFA le test doit être effectué tous les ans.	X	Exigence											

<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>
<p><b>1.4 Zones de sécurité</b> Espace entre la limite du terrain de jeu et le premier obstacle, servant de zone de dégagement pour les joueurs. Cet espace de sécurité doit avoir le même revêtement que le terrain de jeu. A l'intérieur de cet espace, il ne doit y avoir ni objets mobiles (caméras de télévision), ni objets fixes tels que des bandes publicitaires, des rebords de toit des bancs réservés aux joueurs, des bordures ou des revêtements en dur. Les couvercles de fosses d'écoulement, de distributions d'eau doivent être recouvertes de gazon artificiel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distance par rapport à la ligne de but 3.0 m</li> <li>- Distance par rapport à la ligne de touche 3.0 m</li> </ul> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distance par rapport à la ligne de but 3.0 – 5.0 m</li> <li>- Distance par rapport à la ligne de touche 4.0 m</li> </ul>	<p>X X  X X</p>	<p>Exigence Exigence  Exigence Exigence</p>
<p><b>1.5 Espaces libres</b> dimensions minimales du terrain (avec zones de sécurité) 110 x 74 m dimensions standard du terrain (avec zones de sécurité) 120 x 80 m</p> <p>Espace libre entre la limite du terrain de jeu et la structure de séparation avec le public pour garantir les zones de sécurité (bandes fixes, bancs de joueurs, l'organisation de la sécurité, etc.). A l'extérieur des zones de sécurité de 3.0 m, le revêtement de la surface peut être en dur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par rapport à la ligne de but 4.0 m / ligne de touche 5.0 m</li> </ul> <p><sup>1)</sup> Valable pour de nouveaux stades</p> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dimensions du terrain 120 x 80 m</li> </ul> <p>Espace libre entre la limite du terrain de jeu et la structure de séparation avec le public pour garantir les zones de sécurité (bandes fixes, bancs de joueurs, l'organisation de la sécurité, etc.). A l'extérieur des zones de sécurité de 3.0 m, le revêtement de la surface peut être en dur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- par rapport à la ligne de but 7.5 m / ligne de touche 6.0 m</li> </ul>	<p>X X  X  X  X</p>	<p>Exigence Exigence <sup>1)</sup>  Exigence  Exigence  Exigence</p>
<p><b>1.6 Bandes publicitaires</b> Distance des bandes publicitaires par rapport à la limite du terrain de jeu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A la ligne de but 3.0 m / à la ligne de touche 3.0 m</li> </ul> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b> Distance à la ligne de but 5.0 m derrière le but / 3.0 m près des poteaux de corner / à la ligne de touche 4.0 m.</p>	<p>X  X</p>	<p>Exigence  Exigence</p>
<p><b>1.7 Bancs couverts des joueurs</b> Distance par rapport à la ligne de touche 4.0 m / ligne médiane 5.0 m</p> <p>Nombre de personnes 15</p> <p>La zone technique doit être marquée devant les bancs de joueurs.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>

<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>
<p><b>1.8 Séparation de l'espace spectateurs</b>            Si l'espace spectateurs ne peut pas être séparé du terrain de jeu par des mesures appropriées, il doit l'être par une balustrade massive d'environ 1.1 m de hauteur, éventuellement utilisée comme support de bandes ou par des bandes rotatives.</p> <p>Devant la tribune principale, un passage doit être prévu vers les rangées des spectateurs et la tribune d'honneur pour par ex. remettre les coupes et pour le personnel de la télévision etc.</p> <p>Où la sécurité des joueurs et des arbitres ne peut être garantie, il est possible, à titre exceptionnel, de placer des grillages d'une hauteur de 2.2 m devant les places debout. La partie supérieure des grillages ne doit pas être garnie de fils de fer barbelés.</p> <p>Des voies d'accès doivent être prévues sur le terrain de jeu pour les véhicules d'entretien, de sauvetage et du service d'ordre. Les portes ouvrant sur le terrain de jeu doivent avoir une largeur minimale de 4.0 m. Le passage doit avoir une hauteur minimale de 4.5 m.</p> <p><sup>1)</sup> Valable pour de nouveaux stades</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence <sup>1)</sup></p> <p>Recommandation</p> <p>Exigence</p>
<p><b>1.9 Accès au terrain de jeu</b>            L'accès au terrain à partir des vestiaires pour les joueurs et les arbitres doit être libre, protégé et séparé des spectateurs, de préférence à hauteur de la ligne médiane du terrain de jeu. Les arbitres et les joueurs doivent être protégés des projectiles lancés par les spectateurs.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p><b>2. Locaux nécessaires pour la compétition</b></p> <p>Les vestiaires des équipes doivent se trouver dans la tribune principale, là où se trouvent également la tribune d'honneur, les loges VIP et le secteur réservé aux médias. Pour chaque équipe, un vestiaire doit être proposé. Des manifestations avec des matches qui se suivent nécessitent deux vestiaires supplémentaires avec les installations sanitaires requises.</p> <p>L'accès aux vestiaires pour les joueurs, arbitres et officiels doit se faire à partir d'un espace de stationnement protégé, séparé des spectateurs. Les locaux doivent être adaptés aux besoins des utilisateurs et satisfaire aux exigences générales d'hygiène.</p> <p><b>2.1 Vestiaires des équipes</b>            Un vestiaire d'équipe comprend différentes zones pour se changer, se faire masser, prendre une douche et se sécher ainsi que des WC.            Surface totale nécessaire:            - au minimum 80 m<sup>2</sup></p> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b>            - au minimum 100 m<sup>2</sup></p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p><b>2.2 Vestiaire</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au minimum 40 m<sup>2</sup> pour 25 personnes</li> <li>- des places assises (15.0 ml) et des armoires pour les objets personnels pour 25 pers</li> <li>- 2-3 places de massage dans un emplacement dédié ou une salle de massage attenante d'au minimum 15 m<sup>2</sup></li> <li>- équipement: tableau pour la tactique, miroir, sèche-cheveux, prises électriques.</li> <li>- au moins 2 lavabos doivent être prévus</li> </ul>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>

<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>
<b>2.3 Douches directement accessibles à partir du vestiaire</b> - zone de séchage à l'avant d'au minimum 8 m <sup>2</sup> - par vestiaire 1 salle de douche avec 8 douches, surface nécessaire au minimum 12m <sup>2</sup>  Pour l'équipe locale, un bassin de relaxation et/ou un sauna attenant à la salle de douche peuvent être installés.	X     X	Exigence     Recommandation
<b>2.4 Toilettes</b> Doivent être rattachées directement à chaque vestiaire: - au moins 1 toilettes et 2 urinoirs	X	Exigence
<b>2.5 Zone d'échauffement</b> Une zone d'échauffement pour l'équipe locale et l'équipe visiteuse, d'une surface minimale de 100m <sup>2</sup> , doit être offerte à proximité immédiate des vestiaires et aisément accessible à partir de ceux-ci.  <b>Pour les compétitions UEFA</b>	X   X	Recommandation   Exigence
<b>2.6 Vestiaire des arbitres</b> - 1 vestiaire pour 4 personnes avec 2 cabines de douche et toilette, - Chaises et possibilités pour écrire. Le poste de travail doit être équipé d'un éclairage, 1 prise TT et un branchement réseau - 1 table de massage, - interphone avec les vestiaires des équipes  - surface d'au minimum 18 m <sup>2</sup>  Lorsque plusieurs matchs doivent être organisés consécutivement, il est nécessaire de disposer d'un deuxième vestiaire des arbitres avec les installations sanitaires requises.  <b>Pour les compétitions UEFA</b> - surface d'au minimum 24 m <sup>2</sup>	X          X   X	Exigence          Recommandation   Exigence
<b>2.7 Bureau du délégué de match</b> Bureau situé à proximité de l'accès au terrain de jeu, avec un bon accès aux vestiaires des équipes, au minimum 12m <sup>2</sup> de surface, avec possibilité d'écrire, armoire, toilette et lavabo indépendants, téléphone et connexion pour fax et photocopieuse.  <b>Pour les compétitions UEFA</b>	X   X	Recommandation   Exigence
<b>2.8 Infirmerie pour joueurs et arbitres</b> 1 infirmerie à proximité immédiate de l'accès au terrain et aux ambulances.  - surface d'au minimum 15 m <sup>2</sup>  Equipement: toilette et lavabo indépendants, téléphone, civière, table de soins, pharmacie.  <b>Pour les compétitions UEFA</b> - surface d'au minimum 20 m <sup>2</sup>	X       X	Exigence       Exigence



<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>
<p><b>3. Installations destinées aux spectateurs</b></p> <p>La capacité d'accueil dépend de l'importance de la ville et de la région avoisinante ainsi que de l'importance des événements sportifs à organiser (SFL/ASF, UEFA, FIFA). Elle doit cependant satisfaire aux exigences de la SFL.</p> <p>Le stade doit être planifié avec l'axe longitudinal orienté nord-sud. La direction du regard depuis la tribune principale doit se diriger de préférence vers l'est, elle peut toutefois aller du nord-est au sud-est.</p> <p>Si le stade ne dispose pas en son sein d'une plate-forme de répartition des spectateurs, il doit être entouré par une clôture extérieure de 2.50 m de hauteur dans laquelle les portes d'entrée et de sortie nécessaires ainsi que les portes de service pour les services de secours et d'ordre doivent être installées. Ceci permet la création d'un périmètre extérieur pouvant également être divisé en secteurs et servant à l'accès aux différents blocs de tribune. Au-delà de sa fonction d'accès, le périmètre extérieur a également une fonction temporaire de sécurité pour accueillir les spectateurs qui fuiraient le stade, et sert d'espace de circulation pour ceux-ci avant, pendant et après le match. Il sert également à recevoir les WC, les buvettes et les équipements de premiers secours. La capacité d'accueil de spectateurs du secteur correspondant est par conséquent déterminante pour fixer les dimensions du périmètre extérieur.</p> <p>A l'intérieur du stade, les surfaces de circulation comme les voies d'accès doivent être libres de tout obstacle. Elles servent à l'accès aux rangées de spectateurs. Les voies d'accès ne doivent pas être comptées comme places debout pour les spectateurs dans le calcul de la capacité d'accueil des spectateurs du stade. Les voies d'accès et de sortie doivent être dimensionnées selon «3.16 Accès aux zones réservées aux spectateurs».</p> <p><b>3.1 Capacité d'accueil des spectateurs</b></p> <p>Le stade doit avoir une capacité d'accueil de</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au minimum 10'000 spectateurs</li> </ul> <p>2/3 de ces places doivent être assises et 1/3 peuvent être debout. Les places assises doivent être installées dans la tribune principale et dans la tribune opposée. Les places debout dans les tribunes latérales. Les tribunes latérales doivent permettre, à tout moment, une modification des places debout en places assises.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Toutes les places spectateurs doivent être couvertes.</li> </ul> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b></p> <p>Pour les matches des compétitions interclubs de l'UEFA, les éventuelles places debout doivent être transformées en places assises ou interdites. Pour ces compétitions les places debout sont interdites.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p><b>3.2 Entrées et sorties du stade</b></p> <p>Suivant la disposition du stade, les entrées et les sorties sont situées à la transition entre l'espace public et le périmètre extérieur, donc sur la clôture du stade, ou, pour les stades clos, directement sur la façade du stade. Une place suffisante doit être prévue pour recevoir les spectateurs en attente de pouvoir entrer et pour la création d'une zone de contrôle des effets.</p> <p>L'entrée des spectateurs se fera de préférence par un système de tourniquets placés en avant avec grille permettant une entrée contrôlée des spectateurs. Les tourniquets ne servent qu'à l'entrée et ne doivent en aucun cas gêner les sorties.</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p><b>3.3 Caisses</b></p> <p>Les caisses ne doivent pas être intégrées à la zone d'entrée. Elles doivent être décentralisées et se trouver à une distance raisonnable des entrées de sorte que les spectateurs en attente ne gênent pas l'entrée du stade.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>

<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>
<b>3.4 Périmètre extérieur / Plate-forme de répartition des spectateurs</b> Le périmètre extérieur ou la plate-forme interne de répartition des spectateurs constitue également un espace de circulation pour les spectateurs avant, pendant et après le match. Il doit être possible de le diviser en secteurs. Le dimensionnement des espaces de circulation se fait d'une part selon 3.16 «Accès aux zones des spectateurs» et d'autre part suivant le nombre de spectateurs à accueillir dans le secteur. - espace de détente, au minimum 1 m <sup>2</sup> pour 4 personnes	X	Exigence
<b>3.5 Secteurs</b> Pour garantir la sécurité, le stade doit être divisé en 4 secteurs et doit disposer d'au minimum 4 entrées et sorties principales séparées afin d'accéder individuellement aux 4 secteurs.  Chaque secteur doit être autosuffisant, disposer de WC, de stands d'alimentation et de boisson ainsi que d'un poste de secours. La séparation doit être effectuée aussi bien dans le périmètre extérieur que dans la plate-forme de répartition et dans les rangées de spectateurs à l'aide d'un grillage de 2.20 m de hauteur. Elle est faite de préférence entre les tribunes longitudinales et latérales où des zones de prix différents existent. Des portes pour le service de secours et d'ordre doivent être prévues dans les séparations des secteurs dans le périmètre extérieur/la plate-forme de répartition. Les secteurs fermés présentent tous un accès qui leur est propre.	X  X	Exigence  Exigence
<b>3.6 Blocs</b> Un bloc est une unité comprenant un nombre de rangées et de places assises à l'intérieur d'un secteur limité par des allées et/ou des escaliers. Les secteurs doivent être divisés en blocs ne contenant pas plus de 2'000 spectateurs. Chaque bloc doit disposer d'une sortie qui lui est propre. Des séparations ne pouvant pas être franchies doivent également être créées entre les rangées de places debout et assises ou entre des zones de prix différents.  Le bloc destiné aux spectateurs de l'équipe adverse doit pouvoir accueillir au moins 5 % de la capacité d'accueil de spectateurs totale certifiée et être séparé des autres blocs par un grillage de 2.20 m de hauteur. Il doit disposer en propre de WC et de stands d'alimentation et de boissons.  Un passage de sécurité doit être prévu entre les blocs pour le service d'ordre.  Le nombre de spectateurs autorisés de l'équipe adverse l'est, sous réserve d'une limitation par les autorités compétentes	X  X  X	Exigence  Exigence  Exigence  Exigence
<b>3.7 Escaliers</b> Les escaliers d'accès aux tribunes doivent avoir une largeur minimale de 1.20 m. En principe, ils doivent être dimensionnés selon la capacité d'accueil de spectateurs (voir 3.16). La hauteur des marches ne doit pas dépasser 19 cm et la largeur ne doit pas être inférieure à 26cm.	X	Exigence
<b>3.8 Places assises</b> La pente des tribunes avec des rangées de sièges ne doit pas dépasser 35°. Les places assises doivent être couvertes et installées sur la tribune principale et la tribune opposée.  Par places assises, on définit des sièges individuels portant un numéro et fixés au sol, de préférence des sièges rabattables avec une largeur de 50 cm (dimension par rapport à l'axe), une profondeur de siège minimale de 35 cm et un dossier d'au moins 30 cm. Une rangée de places assises ne doit pas comprendre plus de 40 sièges s'il y a un escalier des deux côtés. S'il n'y a accès que d'un côté, le nombre maximal de places assises est de 20. La largeur libre du passage entre les rangées est de 35-40 cm.  <sup>1)</sup> Valable pour tous les nouveaux stades et en cas de remplacement des anciens sièges. Les bancs ne sont plus autorisés après la période transitoire.	X  X	Exigence  Exigence <sup>1)</sup>

<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>
<p><b>3.9 Places debout</b> La pente de tribunes avec des rangées debout ne doit pas dépasser 35°.</p> <p>Les places debout ne doivent être disposées que dans les zones latérales du terrain de jeu. La hauteur des gradins doit correspondre à celles des gradins pour places assises. Si les places debout ne pouvaient pas être proposées au moyen d'unités de places combinées assises-debout, les rangées de places debout doivent être subdivisées au moins tous les 10 gradins par des rambardes (voir SN EN 13200, partie 3, séparation des spectateurs).</p> <p>L'organisation des rangées debout doit tenir compte de la possibilité de transformation en places assises. Comme pour les rangées de places assises, elles doivent être subdivisées par des escaliers d'accès. La distance entre ces escaliers est de 20 m au maximum. Pour le calcul de la capacité d'accueil des spectateurs sur les rangées debout et les tribunes debout, il convient de retenir 4.7 personnes/m<sup>2</sup> pour les places debout; les passages et les surfaces d'escalier ne peuvent pas être pris en considération pour calculer la capacité d'accueil des spectateurs.</p> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b> Tous les matchs des compétitions interclubs de l'UEFA doivent se disputer dans des stades équipés uniquement avec des places assises. Les places debout sont interdites.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p><b>3.10 Ligne de vision</b> Le match doit pouvoir être complètement suivi depuis toutes les places de spectateurs. Des éléments extérieurs (bandes publicitaires autour du terrain, piliers de tribunes, balustrades ou des parties saillantes de la construction) ne doivent pas empêcher la vision du terrain. La vision doit être planifiée et contrôlée au moment de la construction. L'élément déterminant lors de la construction pour la ligne de vision est la norme SN EN 13200-1:2003 «Installations destinées aux spectateurs, partie 1, critère pour l'organisation des places pour les spectateurs – exigences». Des places assises sans vision sur l'ensemble du terrain de doivent pas être vendues.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p><b>3.11 Sorties</b> La distance à parcourir entre la place assise resp. debout la plus éloignée de la sortie des tribunes ne doit pas dépasser 45 m. Les sorties doivent être clairement indiquées.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p><b>3.12 Places pour invalides</b> Pour 1'000 places de spectateurs, il faut réserver aux invalides et aux personnes utilisant un fauteuil roulant.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au minimum 2 places</li> </ul> <p>Ces places doivent être couvertes et offrir une bonne vue sur le terrain de jeu. Elles doivent être accessibles par des passages utilisables uniquement par des fauteuils roulants et séparés, dans la mesure du possible, des autres voies d'accès spectateurs. Au moins 1 WC pour invalides doit être prévu dans chaque secteur avec des invalides.</p> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au minimum 5 places</li> </ul>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>

<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>
<p><b>3.13 Locaux annexes</b>            Chaque secteur fermé sur lui-même doit disposer des locaux annexes suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toilettes pour 1'000 places de spectateurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 WC dames et 3 WC hommes</li> <li>- 6 urinoirs</li> </ul> </li> <li>- un kiosque/une buvette pour la petite restauration et des boissons, y compris un local d'entreposage suivant le nombre de spectateurs</li> <li>- une infirmerie ou un poste de premier secours par secteur</li> <li>- toutefois au minimum 1 poste de secours dans la tribune principale selon le point 5.7</li> </ul> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- toilettes pour 1'000 places de spectateurs               <ul style="list-style-type: none"> <li>- 5 WC dames et 5 WC hommes</li> <li>- 8 urinoirs</li> </ul> </li> <li>- une infirmerie ou un poste de premier secours par secteur</li> </ul>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Recommandation Exigence</p> <p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p><b>3.14 Zone réservée aux invités d'honneur</b>            Un certain nombre de places doit être prévu sur la tribune principale pour les sponsors, les invités d'honneur, les invités de la SFL/ASF et de l'UEFA. Elles doivent offrir une bonne vision du terrain de jeu et disposer d'un accès séparé à la zone VIP. Des salles de réception/des salons avec petit office et WC indépendant doivent être prévus à l'intérieur de la tribune, en relation directe avec les places assises.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p><b>3.15 Sièges «business» / Loges</b>            Des loges et des sièges «business» doivent être offerts aux VIP, aux hôtes et aux sponsors sur la tribune principale. A l'arrière, ceux-ci doivent disposer de leurs propres salles de réunion et de restauration. La zone des sièges VIP et «business» dispose d'un accès propre au stade qui permet d'accéder aux locaux tout en étant séparés des autres spectateurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de sièges «business», au minimum 350</li> </ul> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- nombre de loges, au minimum 10</li> <li>- nombre de sièges «business», au minimum 550</li> </ul> <p>Lors des compétitions UEFA, au minimum 50 sièges business, situés au milieu de la tribune, avec une bonne vue sur le terrain, doivent être réservés pour les hôtes.</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p><b>3.16 Evacuation des zones des spectateurs</b>            L'évacuation des zones réservées aux spectateurs doit se faire en l'espace d'env. 4.5 minutes. La largeur minimale de passage pour des sorties est de 120 cm (module de sortie, MS). Deux personnes se déplacent simultanément au travers d'un MS, 100 personnes en 1 minute ou 450 personnes pendant les 4.5 minutes exigées. La largeur de sortie est augmentée en doublant le MS ou en l'augmentant de moitié. Le débit d'une sortie est obtenu en divisant la largeur de sortie par le MS et en multipliant par le nombre de 450 spectateurs.</p> <p><u>Exemple:</u> une sortie d'une largeur de 200 cm correspond à 1.5 MS (180 cm). La capacité de débit des spectateurs s'élève à 1.5 x 450 = 675 spectateurs.</p> <p>Tous les accès, escaliers et rampes doivent avoir une largeur minimale de 120 cm. A partir d'une largeur de passage de 180 cm il convient d'installer une rampe sur les escaliers. La largeur nécessaire des chemins d'accès et de sortie doit être calculée sur la base du temps d'évacuation prescrit et de la capacité d'accueil des spectateurs du bloc ou du secteur.</p> <p>Les chemins et escaliers doivent être marqués avec un jaune vif, ils doivent être bien visibles et sans obstacles.</p> <p>Les chemins ne doivent être entravés, en aucun endroit par des constructions, des portes battantes ou une quelconque installation qui provoquerait des attroupements de personnes. Les portes doivent toujours s'ouvrir dans le sens de l'évacuation.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>

<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>
<p><b>3.17 Signalisations et informations sur les tickets d'entrée</b>            A l'intérieur et à l'extérieur des tribunes, une signalisation claire et détaillée doit simplifier l'orientation des spectateurs. La signalisation doit utiliser des symboles compréhensibles au niveau international. Les chemins doivent être identifiés clairement comme étant des chemins d'évacuation, pourvus de pictogrammes normalisés et d'un éclairage de sécurité. Le chemin le plus court vers la sortie doit être indiqué.</p> <p>La position exacte de la place assise doit être clairement indiquée sur le ticket d'entrée. Par ailleurs, les informations sur le ticket doivent correspondre à la signalisation de l'installation à l'intérieur et à l'extérieur du stade. Des codes couleurs constituent une aide précieuse pour le spectateur. Toutes les informations importantes doivent également figurer sur le talon oblitéré de la carte d'entrée conservé par le visiteur. De grands tableaux synoptiques contribuent à faciliter l'orientation.</p> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b>            La position exacte de la place assise doit être clairement indiquée sur le ticket d'entrée. Par ailleurs, les informations sur le ticket doivent correspondre à la signalisation de l'installation à l'intérieur et à l'extérieur du stade. Des codes couleurs constituent une aide précieuse pour le spectateur. Toutes les informations importantes doivent également figurer sur le talon oblitéré de la carte d'entrée conservé par le visiteur. De grands tableaux synoptiques contribuent à faciliter l'orientation.</p>	<p>X</p> <p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Recommandation</p> <p>Exigence</p>
<p><b>4. Locaux espace médias</b>            Les locaux espace médias se trouvent dans la tribune principale. La description détaillée des locaux et des installations des médias électroniques est définie dans les directives «Infrastructures devant être mise à la disposition des médias électroniques, stades de football en Suisse» de SRG SSR idée suisse. Pour la planification, il faut contacter suffisamment tôt la télévision responsable. L'homologation de l'infrastructure technique des médias se fait par les instances compétentes de la télévision en collaboration avec la Swiss Football League.</p> <p><b>4.1 Accès</b>            L'accès à l'ensemble de la zone des médias doit se faire via des accès spécifiques contrôlés et sécurisés, séparés des flux normaux de spectateurs. Une salle de réception et d'accréditation doit être installée à l'entrée des locaux réservés aux médias.</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>
<p><b>4.2 Plate-forme réservée aux caméras</b>            Les positions des caméras doivent être conformes aux directives «L'infrastructure des médias électroniques». Les positions et les dimensions des plateformes pour les caméras se trouvent dans le plan «positions des caméras» des directives susmentionnés.</p>	<p>X</p>	<p>Exigence</p>
<p><b>4.3 Commentateurs</b>            Au centre de la tribune principale, des compartiments réservés aux commentateurs TV et radio avec une bonne vue sur le terrain de jeu, y compris l'équipement technique, doivent être prévus conformément aux directives pour la radio et la télévision. 3 postes de travail doivent être prévus par compartiment réservé aux commentateurs.            Table de travail pour 2 commentateurs au minimum 70 cm x 170 cm, profondeur de la rangée au minimum 180 cm.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au minimum 4 compartiments de commentateurs pour la TV</li> <li>- au minimum 4 compartiments de commentateurs pour la radio</li> <li>- au minimum 1 compartiment de commentateurs pour les hôtes</li> </ul> <p><b>Pour les compétitions UEFA</b>            Pour ces compétitions des compartiments supplémentaires doivent être prévus.</p>	<p>X</p> <p>X</p>	<p>Exigence</p> <p>Exigence</p>









<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>
- <b>UEFA Intertoto Cup</b> vertical dans toutes les directions >Ev 800 lux vertical, en direction des caméras mobiles >Ev 500 lux uniformité Emin :Emax 0.4 uniformité Emin :Eave 0.6	X	Exigence
<b>6.2 Eclairage de sécurité</b> Toutes les zones réservées aux spectateurs du périmètre extérieur en passant par les voies d'accès jusqu'aux rangées de spectateurs ainsi qu'aux locaux intérieurs doivent être suffisamment éclairées. Le stade doit être équipé d'un groupe électrogène indépendant qui, en cas de panne de courant, garantit un éclairage suffisant des zones réservées aux spectateurs et des voies d'évacuation à l'intérieur et à l'extérieur. L'éclairage de sécurité doit satisfaire aux prescriptions des assureurs incendie du canton ou des services du feu locaux. Il faut respecter la norme EN 1838, éclairage de sécurité et indication de sauvetage.	X	Exigence
<b>6.3 Sonorisation</b> Le stade doit être équipé d'une sonorisation. La conception doit être telle que les annonces puissent être comprises même dans des conditions défavorables. Il faut respecter la norme EN 60849, système électronique d'alarme d'urgence, ainsi que les prescriptions de l'assurance incendie du canton.  Les secteurs doivent pouvoir être sonorisés au choix; dans la zone des places réservées aux médias, elle doit pouvoir être débranchée.	X  X	Exigence  Exigence
<b>6.4 Panneau d'affichage</b> Pour la communication visuelle avec les spectateurs, pour les informations sur le score et pour les spots publicitaires. - Panneau d'affichage avec une horloge et l'affichage du résultat - grand écran  <b>Pour les compétitions UEFA</b> - grand écran	X X  X	Exigence Recommandation  Exigence
<b>6.5 Téléphone</b> Un central téléphonique performant permettant les branchements nécessaires au réseau à la direction de l'événement, à la salle de contrôle et aux postes de commandement des différentes forces de sécurité.	X	Exigence
<b>6.6 Interphone</b> Dispositif acoustique dans les vestiaires des équipes pour appeler les joueurs, utilisable à partir du vestiaire des arbitres.	X	Exigence
<b>6.7 Surveillance</b> Pour les matchs à risque accrus et/ou à haut risque, la Swiss Football League peut prescrire l'utilisation de caméras vidéo de surveillance. Les câblages nécessaires à l'installation doivent être posés.  Chaque stade doit être équipé, à l'intérieur et à l'extérieur du stade, de caméras de surveillance couleurs fixées à demeure et orientable. Le système de surveillance doit disposer d'une alimentation électrique propre, indépendante de l'alimentation par le réseau et doit pouvoir être utilisé à partir de la salle de contrôle. L'installation vidéo doit être équipée pour permettre l'arrêt sur image.  <b>Pour les compétitions UEFA</b> Chaque stade doit être équipé, à l'intérieur et à l'extérieur du stade, de caméras de surveillance couleurs fixées à demeure et orientable. Le système de surveillance doit disposer d'une alimentation électrique propre, indépendante de l'alimentation par le réseau et doit pouvoir être utilisé à partir de la salle de contrôle. L'installation vidéo doit être équipée pour permettre l'arrêt sur image.	X  X  X	Exigence  Recommandation  Exigence



<b>Exigences pour les stades de SL et UEFA</b> Sur la base de l'art. 49bis des Statuts de l'ASF, de l'art. 9ter du Règlement de compétition de la SFL et des règlements de l'UEFA «Règlement sur la Sécurité» et «Règlement sur l'infrastructure des stades».	<b>Stade catégorie „A“&amp;„A+“</b>	<b>Exigence Recommandation</b>
<b>8. Dispositions transitoires</b>  <b>8.1 Stades existant</b> voir art. 33 al. 5 Règl. sur l'octroi des licences	X	Exigence
<b>8.2 Nouveau stades</b> Les nouveaux stades doivent satisfaire à toutes les exigences de la catégorie correspondantes à la date de mise en service.		

<p><b>9. Dispositions finales</b></p> <p>Si les mesures exigées par la CTJ ne sont pas réalisées dans le délai qu'elle a fixé, il y a lieu de prononcer impérativement la relégation dans la catégorie de jeu inférieure à la fin de la saison en cours, à moins que le club ne puisse disputer ses matches dans un autre stade remplissant les critères demandés pour la participation à la compétition correspondante.</p> <p>Si un club est relégué et qu'il entend remonter, il doit impérativement respecter toutes les exigences au jour de la promotion, sans délai.</p> <p>En cas de différence entre les textes allemand et français, la version allemande fait foi.</p> <p>Les recommandations reprises dans ce catalogue peuvent être transformées à tout moment en exigences par la CTJ sur demande de la Swiss Football League et/ou de l'UEFA. L'adaptation doit être faite dans le délai fixé par la CTJ.</p> <p>Suite à l'homologation donnée par la CTJ, le comité de la Ligue nationale (aujourd'hui Swiss Football League) a décidé, le 21.03.2003, de fixer l'entrée en vigueur des dispositions de ce catalogue au 01.07.2003. Elles ont été partiellement modifiées le 27.02.2004 et le 13.03.2006, avec entrée en vigueur immédiate.</p>
<p><b>10. Annexe – Recommandation</b></p> <p>A part ce qui figure dans ce catalogue, les stades des catégories «B», «A» et «A-plus» devraient disposer d'autres salles et équipements afin de garantir une exploitation du stade dans les règles et un déroulement sans problèmes de l'événement sportif.</p> <p><b>10.1 Locaux pour la gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur / Président</li> <li>- Responsable de la gestion</li> <li>- Secrétariat</li> <li>- Salle pour travaux d'entretien / réparation</li> <li>- Comptabilité/Vente de billets</li> <li>- Dépôts</li> </ul>
<p><b>10.2 Locaux pour l'exploitation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marketing et PR</li> <li>- Salle de musculation</li> <li>- Salle pour le personnel et repos</li> <li>- Salle d'entreposage pour des machines d'entretien</li> <li>- Salle de conférences</li> <li>- Salle pour la pelouse / les engrais</li> <li>- Toilettes</li> <li>- Salle de lavage / séchage</li> <li>- Machinerie / chauffage / etc.</li> </ul>